



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services publics

Question écrite n° 43886

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la nécessaire limitation de l'automatisation dans les activités de service public des secteurs non exposés à la concurrence internationale. Une des multiples causes du chômage est une automatisation excessive des tâches dans des secteurs où la compétitivité ne l'impose pas. La lutte contre le chômage, fleau qui fait trembler les bases de notre système social, commande avant tout un changement de logique, une véritable « révolution des mentalités ». Il est plus que temps de prendre conscience du fait que la course effrénée à l'automatisation n'est pas forcément synonyme de progrès pour l'Homme, et pas même pour l'économie lorsque 5 millions de personnes sont exclues des circuits durables de consommation et d'investissement, et lorsqu'une population active de plus en plus restreinte supporte une part de plus en plus lourde des dépenses liées à cette situation. Il lui demande quelles sont les activités dans les services publics pour lesquelles l'automatisation n'est pas une nécessité au regard de la concurrence internationale, et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour limiter le recours à l'automatisation dans ces mêmes activités, en le cantonnant strictement à ce qui représente un véritable progrès, tant pour la collectivité nationale que pour les usagers du service et les agents publics dans leurs conditions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43886

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5364